



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 10 octobre 2018**

L'an deux mil dix-huit le dix octobre à vingt heures quarante-cinq minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Hubert SAINT, Maire

Étaient présents : Sylvie BOURGAIS, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Pascale FRANÇOIS, Sylvain GODU, Béatrice LEFRANÇOIS, Guillaume L'HUILLIER, Sophie PARIS, Isabelle PESQUET, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Françoise JOURDE ayant donné pouvoir à Hubert SAINT, Sylvain LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, Aurélie DOWNES, Céline LE HIR

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Béatrice LEFRANÇOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2018](#)

Approuvé à l'unanimité.

[Prêt immobilier – Travaux maison médicale](#)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de souscrire un prêt afin de financer les travaux de construction de la maison médicale.

Il laisse le soin à Monsieur VEYRONNET, Adjoint au Maire en charge des finances, d'exposer le résultat de la consultation.

Monsieur VEYRONNET indique que la commission d'Appel d'Offres a étudié les propositions selon le cahier des charges qu'elle avait fixé pour la consultation.

Il explique que le financement des travaux va se faire en deux temps.

Dans un premier temps, la souscription d'un prêt à long terme sur 25 ans à hauteur de 1 000 000 €. Cet emprunt comprend une phase de préfinancement du 1^{er} novembre 2018 au 31 mai 2019, permettant à la commune de payer uniquement les intérêts durant la période des travaux puis ensuite un remboursement du capital financé par les loyers.

Dans un second temps, l'ouverture d'un prêt à court terme afin de financer le FCTVA et la participation de la Métropole Rouen Normandie pour les travaux de voirie et d'éclairage public que la commune doit avancer.

Monsieur L'HUILLIER, Conseiller Municipal, demande si les futurs loyers couvrent entièrement les annuités du prêt. Monsieur VEYRONNET répond que les annuités seront en effet couvertes en quasi-totalité la première année puis le seront totalement lorsque la maison médicale sera occupée dans son ensemble.

Monsieur le Maire rappelle que la maison médicale prévoyait d'accueillir trois médecins généralistes. Les recherches se poursuivent pour trouver deux médecins. Le reste du bâtiment est complet.

Afin de compléter les investigations, des affiches vont être apposées à la faculté de médecine ainsi qu'au CHU afin d'atteindre les médecins nouvellement diplômés.

Il est également suggéré de faire de la publicité dans les journaux comme le font des promoteurs du domaine privé.

Monsieur VEYRONNET indique que quatre propositions de financement ont été reçues en mairie, dont le classement est le suivant :

- 1- Caisse d'Epargne de Normandie
- 2- La Banque Postale
- 3- Crédit Agricole
- 4- Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse d'Epargne, pour laquelle la globalité de l'offre est la plus intéressante, arrive en tête du classement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie une convention de financement avec période de mobilisation non reconstituable d'un montant de 1 000 000 €, d'une durée totale maximale de consolidation de 25 ans, hors une phase de mobilisation qui se termine au plus tard le 31/05/2019, selon les conditions suivantes :

Le prêt comporte deux phases :

- une phase de mobilisation des fonds (de la date de signature du prêt jusqu'au 31/05/2019), durant laquelle l'emprunteur pourra demander la mise à disposition des fonds, sous forme de tirage de mobilisation.

Le taux d'intérêt applicable aux tirages de mobilisation est l'index EONIA auquel s'ajoute une marge de 0,40% l'an jusqu'au 31/05/2019.

- une période d'amortissement du capital mobilisé sous forme d'Emprunts Long Terme (durée maximale de 25 ans) mis en place, soit lors de la mise à disposition des fonds, soit par transformation des tirages de mobilisation.

Prêt à taux fixe classique

Durée initiale du tirage	Jusqu'à 25 ans
TAUX FIXE pour consolidation au 01/06/2019	1,89%

Cotations en fonction des conditions des marchés financiers.

Les index de référence seront constatés dans les conditions prévues au prêt.

Le mode d'amortissement sera constant.

La commune pourra rembourser, partiellement ou totalement par anticipation, le capital restant dû dans les conditions prévues au prêt.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sur 12 votants, Monsieur L'HUILLER ne prenant pas part au vote ayant adressé une proposition de financement à la commune pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'ouverture d'un prêt de 1 000 000€ auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie sur une durée de 25 ans aux conditions énumérées ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cet emprunt,
- **confirme** l'inscription au budget primitif des sommes nécessaires à cette opération.

Indemnisation de reprise du bâtiment de La Poste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 15-16 du 20 juin 2016, l'indemnité de reprise du bâtiment de la Poste avait été fixée à 100 000€ sous conditions de maintien du service La Poste et signature d'un bail commercial.

Cet accord n'ayant jamais été finalisé et les conditions étant modifiées en raison du départ de l'activité postale de la commune, Monsieur le Maire propose de revoir le montant de l'indemnisation et de le fixer au maximum à 50 000€.

Il ajoute que le bâtiment a été rendu à la commune qui en a désormais la complète jouissance.

La commune a cependant l'obligation d'indemniser La Poste pour la construction de cet immeuble.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention,

- **confie** à l'avocat de la commune la mission de relance des négociations avec La Poste,
- **fixe** le montant maximum de l'indemnisation à verser à La Poste pour la reprise du bâtiment à 50 000€,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette indemnisation,
- **confirme** l'inscription au budget primitif des sommes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire indique que dans le cas où La Poste refuserait la négociation, l'affaire sera réglée devant le Tribunal Administratif.

Questions diverses

- Transfert de délégation : Monsieur le Maire indique que pour des raisons de disponibilités, Monsieur LEFRANÇOIS, Conseiller Délégué, demande à être déchargé de sa délégation. La délégation « suivi des travaux et gestion des services techniques » sera désormais assurée par Monsieur GODU à compter du 1^{er} novembre 2018.
- Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire indique qu'en raison de la commémoration du centenaire, la cérémonie sera plus étoffée cette année avec notamment le chant de l'Hymne Nationale par les élèves de l'école devant le monument aux morts et une exposition à la salle des fêtes. Le programme détaillé sera transmis ultérieurement par Madame JOURDE, Adjoint au Maire, qui participe activement à l'organisation de la journée.
- FILOR : Madame LEFRANÇOIS relate la réunion concernant le service FILOR à laquelle elle a participé. Elle indique que les communes et utilisateurs sont globalement satisfaits du service qui compte 2411 montées sur St Martin de Boscherville en 2017. Il ressort de l'étude statistique que tous les arrêts sont fréquentés donc tous utiles.
91 % concernaient des départs sur Canteleu et 8 % des départs internes à la commune (du bourg vers le Genetey par exemple).
11 % des utilisateurs d'Hénouville viennent sur notre commune.
Il ressort également que les absences non signalées sont assez fréquentes, gênantes pour le bon fonctionnement du service. Un regroupement est fait au maximum des possibilités afin de remplir les véhicules. L'utilisation se concentre essentiellement sur le mercredi et le vendredi avec une majorité d'utilisateurs de moins de 18 ans contre très peu d'utilisateurs chez les plus de 65 ans, contrairement à ce qu'imaginaient les services de la Métropole.
Les améliorations du service FILOR sont à l'étude pour une signature du nouveau contrat en juillet 2019.
- Modification de 2 carrefours : Monsieur CHAUVIN indique que deux carrefours ont été modifiés par la mise en place de « Cédez le Passage » :
 - Au croisement entre le chemin des Thuyas, la rue des Prés et la résidence des Prés avec priorité à la Résidence des Prés, afin de tenter de palier au problème de visibilité.
 - Au croisement entre la route de l'Abbaye et la résidence Saint Georges avec priorité à la résidence Saint Georges, afin de réduire la vitesse dans ce secteur. Il n'a pas été possible de prolonger la zone 30 car le classement en zone 30 nécessite des aménagements plus contraignants. Cependant cette possibilité n'est pas exclue par la suite après la création de la maison médicale.

Un dernier arrêté municipal va également être pris afin de modifier le carrefour entre la route du Mesnil et la rue des Iris avec suppression des STOP et mise en place d'un « Cédez le Passage » à chaque rue ainsi qu'un marquage au sol.

Il est également évoqué le souhait de matérialisation du carrefour entre la rue des Prés et la route du Brécy, dont le marquage au sol est effacé.

- Cimetière : Monsieur VEYRONNET indique que les deux cimetières de la commune ont été réunis par l'arasement du mur de séparation et pose d'un chapeau pour créer un banc.

Il ajoute que de nombreux travaux sont terminés où en cours : la relève de 15 concessions dans l'ancien cimetière cette année et 28 l'an dernier, le sablage du monument aux morts, la peinture des obus et le remplacement de la chaîne, la réalisation d'une nouvelle plaque « en mémoire des enfants de la commune » ainsi que la peinture des noms sur le monument devant la mairie.

Tous ces travaux devraient être terminés pour la cérémonie du 11 novembre.

Resteront à faire les travaux de remise en état des deux portails ainsi que des travaux d'aménagements intérieurs (exemple : habillage poubelles).

La réflexion est en cours sur le mode d'entretien du cimetière car les traitements chimiques seront prochainement interdits.

- RD982 – route de Duclair : Monsieur CHAUVIN indique qu'une réunion d'information aux riverains est organisée en mairie le 19 octobre 2018, en collaboration avec la Métropole Rouen Normandie.

- Bâtiment La Poste : Le projet de maison médicale connaît un tel succès que la commune reçoit des demandes de professions paramédicales. Ceux-ci pourront éventuellement intégrer les locaux de la Poste après réaménagement.

Séance levée à 22 heures 05

